



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023  
Reçu en préfecture le 13/04/2023  
Publié le 14.04.2023  
ID : 024-212400915-20230413-2023\_7-DE

N° 7/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 14 L'an deux mil vingt trois

Présents : 13 Le 12 avril

Votants : 13 Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET DUVERNEIX, Maire  
Date de la convocation du conseil : 6 avril 2023.

Secrétaire de séance : Eric CHERON

PRESENTS: M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Anaïs SARDAN, Claudia STAUBMANN, Françoise JOUVE, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSE: Daniel MAURIE.

Objet : Approbation des statuts dans le cadre de votre adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24) et convention au 01.01.2023

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du conseil général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24

Vu la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2022 modifiant les statuts de l'ATD24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD24

Mme La Maire RAPPELLE que l'adhésion à l'ATD 24 permet à la collectivité de :

-Avoir accès, sans frais supplémentaire, aux services suivants :

\*conseils, études d'opportunité et de études de faisabilité de la direction Aménagement Territorial

\*assistance juridique et administrative de la direction Gestion des Territoires

\*au choix de la collectivité diagnostic et faisabilité dans le domaine de la gestion de la voirie communale et intercommunale

-souscrire aux missions optionnelles proposées par l'ATD24

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

APPROUVE les statuts de l'Agence,

AUTORISE Mme La Maire à signer la nouvelle convention de prestation de services: territoires Numériques et Administration numérique (Compta-paie-citoyen-enfance-tiers de télétransmission-parapheur électronique-marchés publics) mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

DESIGNE Mme La Maire comme la représentante au sein des organes délibérants à l'Agence.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 13 avril 2023

Joëlle DEBET DUVERNEIX, Maire

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le 13.04.2023

Publié ou notifié le 14.04.2023

